



LE PETIT BALADIN

SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	2
<i>Nouvelles municipales</i>	3 à 9
<i>A l'école</i>	10-11
<i>Désenclavement ferroviaire</i>	12
<i>Le prix des loyers</i>	13
<i>Pages d'histoire (Index)</i>	14-15
<i>Fan de loto ?</i>	15
<i>Statistiques agricoles</i>	16-17
<i>Lot à domicile</i>	17
<i>Le compostage, une obligation</i>	18
<i>SMECMVD</i>	19
<i>Nouvelles des associations</i>	19-23
<i>État-civil</i>	24
<i>Cérémonies</i>	24
<i>Nouveautés réglementaires</i>	25-26
<i>Dictée de Pivot</i>	26
<i>Agenda</i>	27
<i>Infos pratiques</i>	27-28



Bulletin municipal
de la commune de
BALADOU

n° 43 - janvier 2023

Le mot du Maire

Chères Baladines, chers Baladins,

L'année 2022 vient de se ranger discrètement dans un tiroir pour laisser place à 2023.

Bon nombre d'entre nous ont été plus ou moins atteints par quelques soucis de santé dus peut-être à la douceur du temps, propice au développement des virus.

J'espère tout de même que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et que nos enfants ont été gâtés par le Père Noël.

Je formule à votre encontre, tant en mon nom qu'en celui de la municipalité, tous les vœux que l'on peut souhaiter à chacun à pareille époque, dont un qui me tient particulièrement à cœur, à savoir la santé.

Cette santé est si précieuse, et souvent, lorsque chacun en dispose, il lui est parfois difficile d'en mesurer réellement l'importance qu'elle revêt.

Au moment où ce propos est écrit, la municipalité va renouer avec la traditionnelle cérémonie de vœux, quelque peu délaissée depuis 2020 à cause des restrictions sanitaires imposées en matière de regroupements de personnes.

Le travail au sein de la mairie a continué malgré tout.

Malgré quelque retard pris dans l'avancement des travaux de création d'une

extension de notre cimetière, c'est aujourd'hui chose terminée : accès de par le bas, emplacement des tombes, allées, point d'eau et clôture. Un jardin du souvenir est également prévu et sera mis en place dès l'apparition des beaux jours.

En dessus de cet agrandissement, 1.200m² supplémentaires de terrain ont été acquis par la commune : cela faisait partie des conditions d'achat des 800m² de l'extension. Ces 1.200m² viennent augmenter le foncier appartenant à la commune. Nul doute que dans les années à venir, cette parcelle sera utilisée afin de satisfaire à un besoin nécessaire à la commune.

Pendant l'été, le parquet de la salle de classe a été poncé et vitrifié, rendant ainsi plus facile son entretien.

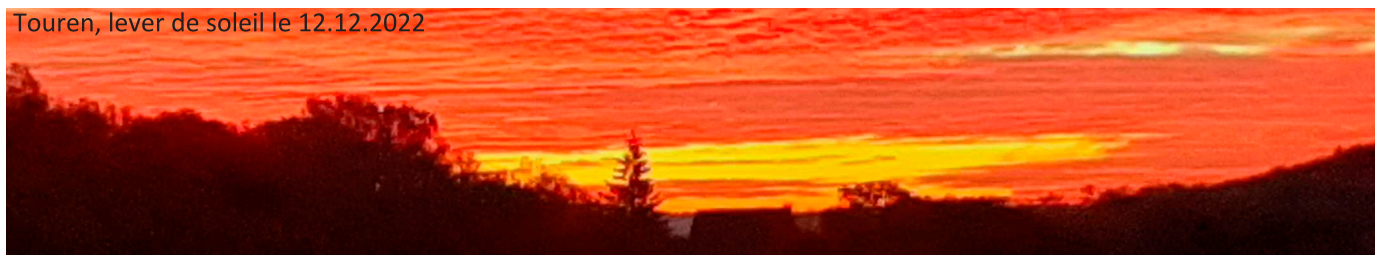
Ces derniers six mois, quelques changements sont intervenus à la tête de nos institutions Etatiques, de la Gendarmerie et des Pompiers : Mme Larrède, Préfète, a succédé à Mr Prosic, Mme Plantier Lemarchand, Sous-Préfète, à Mme Hargitai, Mr le Lieutenant Navarro à pris le commandement de la COB (Communauté des Brigades) de Souillac, Martel et Vayrac et enfin le Lieutenant Pascal Hénon celui de la caserne des pompiers de Martel.

Je conclurai ce propos en vous renouvelant mes meilleurs vœux pour 2023.

Continuons de nous protéger.

Jean DELVERT

Touren, lever de soleil le 12.12.2022



Nouvelles municipales

Durant les 6 derniers mois de l'année 2022 le Conseil Municipal a eu à se prononcer sur un certain nombre de dossiers que nous présentons ci-après.

Personnel communal

Les postes suivants ont été renouvelés : 1) ménage de la salle de classe et surveillance de la cantine le midi (Laura COCHEZ), 2) entretien des bâtiments et des espaces verts, de la voirie et transport scolaire (Chamssidine MALHANA, alias Dany), 3) garderie, cantine scolaire et ménage des bâtiments communaux (Laetitia MARTY).

Afin de pouvoir gérer le personnel municipal de manière flexible en fonction des nécessités du service et des desiderata des agents, le conseil municipal a décidé de la mise en place d'un régime autorisant le temps partiel, ainsi que d'un régime permettant l'activation d'heures supplémentaires en cas de besoin.

Suite à l'absence de notre secrétaire Julie Chamberlin en raison de sa grossesse et de ses congés de maternité, une remplaçante avait été engagée, comme déjà signalé dans le précédent numéro du Petit Baladin. Il s'agit de Madame Dominique Artus qui a démarré son service le 1^{er} juin 2022. Julie ayant demandé à pouvoir bénéficier d'une charge de travail à temps partiel en 2023, Dominique continuera également à contribuer aux travaux de secrétariat de notre mairie durant l'année qui démarre.

A noter que les horaires d'ouverture au public restent inchangés.

Parcours sportif

L'installation du parcours sportif dont une partie du matériel a été acquise sur demande du conseil municipal des jeunes durant la précédente mandature reste à réaliser. Des questions restent en suspens avant la mise en place, spécifiquement en ce qui concerne les obligations de sécurité pour un équipement mis à disposition en libre-service. Des précisions ont été demandées au service compétent de Cauvaldor, pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu de réponse. En tout état de cause les coûts d'installation prévus à l'origine semblent avoir été sous-estimés. Un budget suffisant devrait être inclus dans le prochain budget municipal.

Subventions pour voyage scolaire

Une subvention a été attribuée pour le voyage des élèves de l'école de Baladou à Leucate en 2022. En outre pour 2023, des subventions ont été attribuées pour les voyages scolaires de quatre élèves de Baladou inscrits respectivement au lycée Louis-Vicat de Souillac et au collège des 7 tours de Martel.

Subvention aux associations

Comme chaque année le conseil a décidé de l'attribution d'une subvention communale aux associations reprises dans le tableau ci-après.

Dénomination de l'association	Montant attribué
Baladou Gym	250.00 €
Comité des Fêtes de Baladou	350.00 €
Pomié en Fêtes	250.00 €
Accordanse	250.00 €
Assoc. pour la sauvegarde de la faune sauvage de la Pierre Plantée	250.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Martel	200.00 €
Val Roc Foot Martel	100.00 €
Amicale des Donneurs de Sang du canton de Martel	50.00 €
Anim'Enfance (contrat enfance jeunesse)	600.00 €
Bassin des Écoles de la Vallée de la Dordogne	200.00 €
Services Soins Infirmiers A Domicile Personnes Agées (SSIADPA)– Santé Avenir	150.00 €
Les Restaurants du Cœur – Lot	100.00 €
Secours Populaire – Lot	100.00 €
Vivre à la maison de retraite de Martel	100.00 €

Nouvelles municipales

Travaux et équipement de l'école

Cette année avec 10 CM1 et 10 CM2, notre école accueille une classe bien remplie.

Des travaux sont prévus depuis déjà quelque temps à l'école en ce qui concerne le chauffage, l'électricité et les menuiseries. Ils étaient prévus sur le budget 2022.

En particulier se pose le problème devenu urgent du remplacement de la chaudière. Malheureusement la demande de financement introduite auprès de la préfecture (fonds DETR) a été refusée par cette dernière. Ces travaux doivent donc être réintégrés dans le budget 2023 et les demandes de subvention doivent être réintroduites.

Par ailleurs le sol de la salle de classe a été poncé et vitrifié et l'installation électrique a été mise à jour.

Le portique de jeux situé dans la cour de l'école a été inauguré en 2003. Il présente désormais des défaillances et nécessite un renouvellement pour garantir la sécurité des enfants. Plusieurs dispositifs de jeu ont été identifiés pour remplacer ce matériel, ils sont centrés sur le développement de plusieurs capacités comme l'équilibre et ne requièrent pas de travaux lourds de mise en place. Leur achat et leur installation sont prévus en 2023.



En 2003: les nouveaux jeux de l'école!

Le nombre d'ordinateurs disponibles et fonctionnels n'étant plus suffisant pour les besoins actuels, le conseil municipal a décidé de l'achat d'un complément de 5 PC portables reconditionnés.

Club le Bouquet d'Argent - don

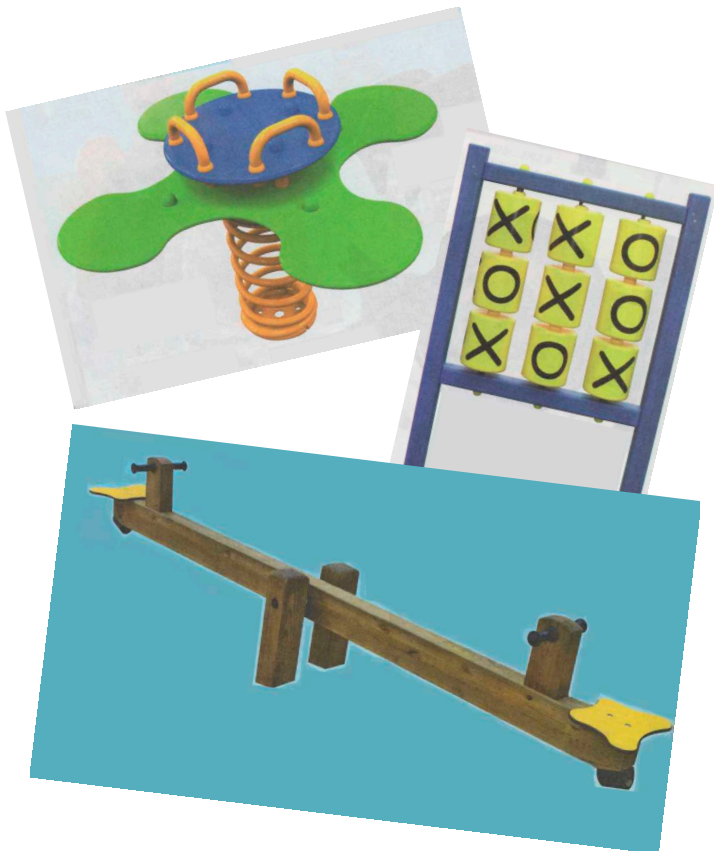
Les membres de ce club ont décidé de sa dissolution lors d'une assemblée générale extraordinaire. Ils ont en outre exprimé le souhait de reverser à la Mairie les fonds restants sur les comptes de l'association sous forme d'un don conditionnel à la collectivité. La destination des fonds souhaitée par les membres de cette association est la suivante : 50 % du montant sont à répartir à parts égales entre les associations de la commune actuellement en activité, en y intégrant le groupe de bénévoles gérant la bibliothèque d'une part ainsi que le groupe de bénévoles s'occupant du débroussaillage des chemins et des sentiers d'autre part. Chaque groupe reçoit ainsi 143,37 €. Les 50 % restants sont à geler pendant 24 mois afin, le cas échéant, de pouvoir les affecter à une nouvelle association qui se créerait entretemps avec un objet similaire à celui du club le Bouquet d'Argent. Passé ce délai, si aucune association ne s'est créée, les 50 % restants seront répartis dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent pour la première tranche de 50 %. D'ores et déjà les différents bénéficiaires remercient chaleureusement les membres de ce club.

Club Baladou Animation - don

Le club Baladou animation a proposé l'achat de jeux d'enfants sur son budget. Les membres de ce club ayant exprimé le souhait que ces jeux soient accessibles à tous les enfants et en tout temps, il n'était pas possible, comme cela avait été imaginé un moment, de les installer dans la cour de l'école en remplacement du portique défaillant. Le conseil municipal prévoit d'installer ces jeux dans l'espace récréatif situé à l'arrière de la Mairie. Ici aussi la question de l'installation dans le respect des normes de sécurité en vigueur doit être clarifiée et résolue. Grâce à ces jeux, comprenant entre autres une bascule et un jeu à ressort multiple, nous allons pouvoir aménager un espace public de jeu accessible à tous les enfants de 2 à 12 ans, dès leur réception dans le courant

Nouvelles municipales

du printemps 2023. D'ores et déjà le Conseil Municipal remercie chaleureusement les membres du club Baladou Animation.



La sélection de jeux fournis par le club Baladou Animation

Atelier municipal

Comme déjà annoncé précédemment la construction d'un atelier municipal s'avère nécessaire pour garer les véhicules, ranger l'outillage et rendre le matériel d'usage fréquent plus facilement accessible qu'il ne l'est actuellement dans la cave de l'école ou de la mairie. Il est envisagé de construire ce bâtiment, de type hangar industriel, sur un terrain dont la commune est déjà propriétaire, le long de la route des Combes, en face du garage Matic Pneus. Différentes options et dimensions ont été discutées et évaluées informellement. Un dossier solide va être instruit en 2023 avec l'aide d'un bureau d'architectes pour introduire les demandes de subventions auxquelles un tel projet donne droit.

Contrôle des bornes d'incendie

Jusqu'à présent le contrôle de l'état des bornes d'incendie se faisait à l'initiative du SDIS. Ce dernier a annoncé avoir décidé de se décharger de cette responsabilité qui est désormais à charge des communes. Des solutions sont à l'étude pour faire effectuer ces contrôles de manière compétente et professionnelle, et sans grever exagérément le budget communal avec cette nouvelle charge. Il faut rappeler que les bornes d'incendie s'appuient essentiellement sur le réseau d'irrigation de l'ASA du Pigeon et que l'impact du renchérissement de l'énergie se fait ressentir également dans ce secteur, sans que l'on puisse à ce stade en déterminer l'ampleur et les implications sur notre système de protection de l'incendie.



Voirie

Cette année les services de la voirie de CAUVALDOR ont prévu, en accord avec la Mairie, d'effectuer la remise en état de la « route de Rignac » entre le carrefour de l'impasse des Meynades et la limite du territoire communal. Ces travaux comprendront l'élagage des arbres en bordure de voirie afin de favoriser l'ensoleillement et d'en ralentir la dégradation par manque de ressuyage.

Cadeaux et repas des aînés

Pour reprendre les bonnes habitudes d'avant le COVID un repas a été organisé le jeudi 15 décembre pour réunir les aînés de plus de 75 ans. Cette année les retrouvailles ont été organisées à la salle des fêtes. Vingt personnes ont répondu présent, auxquelles se sont jointes quelques accompagnants, notamment quelques membres du Conseil. Le repas a été fourni par Basile Crémoux pour l'entrée et le plat principal et par Marie Lachèze pour le dessert; il a été servi à table par des membres du Conseil. Mr le Maire a d'abord souhaité la bienvenue à tous, et a ensuite organisé en fin de repas la projection du

Nouvelles municipales



reportage effectué voici quelques années par les jeunes auprès des anciens du village, ainsi que d'un court-métrage en patois. Les retrouvailles des anciens se sont ainsi poursuivies tranquillement et dans la bonne humeur jusqu'au-delà de 16 heures.

Des colis avec des produits de saison ont également été distribués aux anciens de la Commune qui n'ont pu se joindre au repas, ainsi qu'à trois Baladins séjournant en maison de retraite.

Salle des fêtes

La question de la mise à disposition du matériel audiovisuel de la salle des fêtes a été récemment posée. Jusqu'à présent ce matériel n'a pas été mis à disposition des locataires de la salle des fêtes. En l'état actuel de la question la complexité et la lourdeur de la mise en place (vérification de l'état du matériel avant et après, mise en place d'une convention spécifique pour la location du matériel, assurance à prendre par le locataire pour les risques de dégâts, etc) le conseil est, à ce stade, unanimement défavorable à la mise en place d'une

procédure de mise en location de ce matériel.

Lutte contre les frelons asiatiques

Pour rappel, le conseil municipal a décidé d'une participation financière plafonnée à 80 € maximum par nid et selon les conditions suivantes :

- le nid de frelon présent sur le territoire communal doit être signalé en mairie ainsi que l'identité de l'entreprise choisie pour l'enlèvement et destruction, avant intervention,
- la commune établit un bon de participation financière au demandeur, bon à remettre à l'intervenant pour lui signifier l'engagement de la collectivité,
- facturation de l'entreprise intervenante à la commune à hauteur de ce montant maximum,
- le paiement de l'éventuel complément reste à charge du demandeur de l'intervention.

A noter que la destruction des nids sur le domaine public reste entièrement à charge de la collectivité. Merci

Nouvelles municipales

de les signaler en Mairie.

Transport à la demande

Pour rappel, un tarif unique de 2 € par voyageur et par trajet (NB : un aller-retour = 1 trajet!) est désormais proposé pour les destinations suivantes :

- liaison Baladou Martel Aller-Retour: départ vers 9 h chaque mercredi matin.
- liaison Baladou Souillac Aller-Retour: départ vers 9 h chaque vendredi matin
- liaison Baladou Brive la Gaillarde Aller-Retour : départ vers 14 h : le 2^e mercredi du mois

Les demandes de transport doivent être introduites auprès de la mairie au plus tard la veille du trajet souhaité. Le départ et le retour peuvent s'effectuer à votre domicile ou à la mairie selon votre choix.



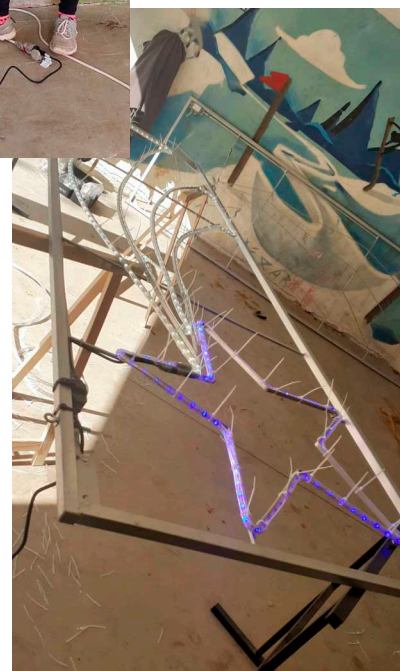
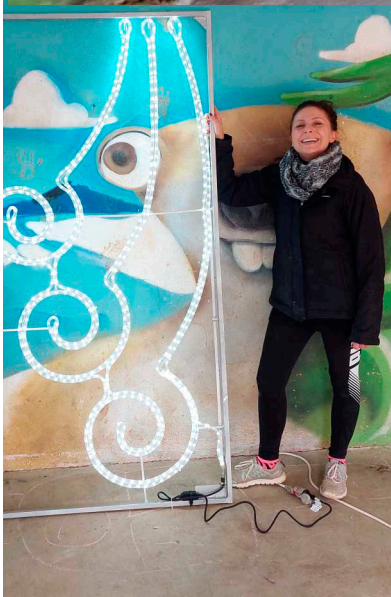
Décorations de Noël

Pour la plus grande joie des petits et des grands, nous avons eu le plaisir, comme l'an passé, de recréer la scène festive de Noël sur la petite place du parking du monument aux combattants de la guerre d'Algérie.

En outre les illuminations de la rue du Bourg ont été renouvelées. Huit des anciens cadres lumineux ont été entièrement démontés et pourvus de nouveaux rubans LED à faible consommation, achetés en bobine afin de minimiser les coûts. Ces luminaires sont raccordés sur des prises électriques fixées aux poteaux d'éclairage, et fonctionnent donc aux mêmes horaires que l'éclairage

public.

Ici encore tout ce travail a été réalisé par un effort collectif des membres du Conseil.



Nouvelles municipales

Noël des enfants de Baladou

Le dimanche 11 décembre 2022 la mairie de Baladou a offert à tous les enfants de la commune le traditionnel spectacle de Noël, animé par Sandrine Mage, conteuse de Loubressac. Contes, marionnettes, chants de Noël étaient au rendez-vous pour le plus grand bonheur des enfants et des parents.

Des paniers de friandises ont été distribués aux enfants pour clôturer ce bel après-midi.



L'éclairage public

On a pu lire dans la presse que la consommation d'électricité a baissé d'une manière générale de près de 10 % durant les derniers mois de l'année 2022, et qu'on enregistre même une réduction globale de 20 % de la consommation d'électricité pour l'éclairage public durant la première quinzaine du mois de décembre. À Baladou la problématique de l'éclairage public est multiforme. En effet, comme dans toutes les communes, le coût de ce service pèse sur notre petit budget municipal. C'est la raison pour laquelle on a réduit la durée d'éclairage durant la nuit à deux phases, l'une de la tombée de la nuit jusqu'à 23h30, et l'autre de 6h du matin jusqu'au lever du jour. De cette manière on a réduit la durée d'éclairage de l'ordre de 30 %, sans procurer une gêne particulière du côté des usagers.

De plus, notre système, qui ne couvre qu'une partie réduite de l'ensemble des quartiers habités de notre

territoire municipal avec 48 points lumineux, qui vu leur âge avancé requièrent une mise à jour profonde. Il s'avère en effet, comme tout le monde a pu le remarquer, qu'un nombre important de points lumineux ne fonctionne plus. De plus, les ampoules utilisées dans l'éclairage actuel consomment chacune de 125 à 250 watts par lampadaire, sachant que nous avons pas moins de 5 types de lampadaires. Il est dès lors souhaitable et même nécessaire d'envisager de passer l'entièreté des anciens luminaires à un éclairage LED (typiquement 50 watts par lampadaire, éventuellement 100 watts en fonction des nécessités du site), ce qui diviserait par un facteur de 3 à 5 la consommation de chaque point lumineux. On pourrait ingénument imaginer qu'il suffit simplement de changer les ampoules comme on le fait à la maison. Malheureusement il n'en est rien: il est nécessaire de changer l'entièreté du système électrique, y compris la tête de lampadaire contenant une douille d'un modèle spécifique pour les ampoules d'éclairage public, et

le dispositif électrique positionné dans le poteau. Pour l'instant on n'a pas pu identifier de fournisseur offrant la possibilité de ne remplacer que la partie supérieure du lampadaire et de conserver les poteaux existants. S'il s'avère qu'il est impossible d'adapter de nouveaux luminaires au-dessus des poteaux existants, il faudra envisager le remplacement complet de chaque point lumineux, ce qui s'avère être une opération relativement coûteuse. Le conseil municipal mène donc une réflexion afin d'identifier la meilleure solution, considérant éventuellement la possibilité si nécessaire de réduire le nombre de points lumineux, de manière d'une part à maintenir le coût de l'opération de rénovation dans les moyens que nous autorisent le budget municipal et d'éventuelles subventions complémentaires, et d'autre part, afin de réduire le coût de fonctionnement de l'éclairage public dans les années futures en limitant la facture d'électricité.

Nouvelles municipales

Atelier du goût

Comme indiqué précédemment, Monsieur et Madame Amann ont terminé leur bail commercial de 9 ans à l'Atelier du Goût le 31 décembre 2022. Un candidat s'est présenté durant l'été pour reprendre notre multiservices, cependant l'affaire n'a pas pu se finaliser, le candidat n'ayant pu obtenir le prêt bancaire dont il avait besoin. Nous restons donc à la recherche d'un repreneur de notre multiservices. Les contacts sont désormais à prendre directement avec Mr. le Maire.

Urbanisme - PLUiH

Les Maires des communes de Cauvaldor ont été informés en septembre dernier que les services de CAUVALDOR n'étaient plus en mesure de gérer en interne la finalisation du PLUiH en raison du départ de plusieurs agents initialement chargés de ce dossier. La communauté de communes a donc fait appel à un bureau d'études pour reprendre et finaliser ce dossier dans les meilleurs délais. Ce bureau d'études s'est engagé à ce que le PLUiH soit approuvé pour fin 2023 et puisse être mis en application dès début 2024.

Entretemps, c'est le « vieux » PLU qui reste d'application.

A noter que depuis quelques semaines les Cerfa, formulaires de demande d'autorisation ou de déclaration de travaux, ont été modifiés par les services de l'Etat. Il conviendra de veiller à présenter les documents actualisés lors du dépôt de votre demande. Un petit rappel qui a son importance puisque malgré les nombreux précédents articles on constate que des travaux sont entrepris sans déclaration préalable: pose de clôture et portail, remplacement de menuiseries, réfection de toiture en sont autant d'exemples... même si aucune surface taxable n'est créée, tout n'est pas permis...

Cimetière

L'extension du cimetière utilisée ces dernières années est désormais remplie (ce n'est pas le cas du columbarium). Les travaux de préparation de la nouvelle extension sont désormais terminés. Le chantier a malheureusement connu du retard en raison de la nécessité qui est apparue en cours de route de défoncer et concasser la roche jusqu'à la profondeur légalement requise pour les caveaux et les sépultures en pleine terre, afin d'en permettre le creusement aisé et rapide le moment venu. En outre, un des entrepreneurs en charge des travaux subi du retard à cause de soucis de santé.

Il est dès à présent possible d'installer de nouvelles sépultures dans la nouvelle extension. Il reste cependant encore à réaliser quelques menus travaux de finition comme l'aménagement des abords du point d'eau et la



création d'un espace destiné à recevoir les cendres des défunts qui ont choisi la crémation et ne souhaitent pas faire usage du columbarium. Afin d'éviter les problèmes rencontrés dans l'extension précédente, les concessions seront attribuées l'une à côté de l'autre, avec une dimension standard correspondant aux dimensions des monuments funéraires disponibles sur le marché (les monuments sont plus grands que les caveaux). Dans le respect des réglementations en vigueur un espace devra en outre être maintenu entre chaque concession. Ces espaces entre concessions font partie du domaine public.

A l'école

Projet mare

Les élèves de CM1-CM2 de l'école de Baladou ont commencé à faire le diagnostic des mares de la commune.

Le projet pédagogique est de trouver une mare qui sera l'aire pédagogique terrestre des élèves. Ce projet a été lancé par l'OFB (Observatoire Français de la Biodiversité) pour sensibiliser les nouvelles générations à l'environnement, remettre en contact les enfants avec la nature en leur proposant une aire entièrement gérée par eux-mêmes.



Un partenariat avec la Réserve Naturelle des Marais de Bonnefont est nécessaire et le financement pour bénéficier des visites régulières de l'animatrice environnementale reste à trouver.

Confitures

Les élèves des écoles de Baladou et Cuzance ont réalisé avec les parents des confitures de Noël lors d'un samedi à l'école de Baladou.

Ce fut une merveilleuse découverte pour les visiteurs de la foire de la truffe et une belle vente pour réaliser le projet de partir ensemble à Mézels afin de pratiquer des activités sportives pendant 3 jours dans le cadre de notre label « Génération 2024 ».



Aux Brèves Baladines

Lors de la manifestation des Brèves Baladines samedi 10 décembre, les élèves ont présenté leur œuvre autour du thème des animaux (clin d'œil au photographe présent) réalisée avec des papiers à recycler. La commune les a remerciés en leur offrant un jeu de calcul mental pour la classe.



A l'école (suite)

Spectacle de fin d'année

Et pour cette fin d'année, les élèves de Baladou et Cuzance ont rejoint ceux de Martel pour un spectacle de contes suivi d'un tour de piste sur la patinoire, merci aux communes qui nous offrent cette belle après-midi.

Carole BINET



Cuisiniers en herbe

Comme l'année dernière, les enfants de l'école ont reçu le vendredi 23 décembre quelques membres de l'équipe communale et éducative autour d'un grand buffet qu'ils avaient préparé avec Laetitia Marty, en charge de la cantine. Celle-ci a été remerciée et félicitée pour la qualité de ses prestations en cuisine, fort appréciées des enfants, ce que confirment les témoignages des parents. C'est une véritable joie que de savoir des enfants satisfaits, entre autres, de leur alimentation. et nous les félicitons pour leur inventivité et leur talent dans la préparation du buffet!



Désenclavement ferroviaire

Motion relative à la ligne POLT

Le Département et les Communautés de Communes se mobilisent pour la défense de la ligne « POLT » (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, via Brive, Souillac Gourdon et Cahors). Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une motion en appui à cette défense, dont le texte avait été proposé par les instances susmentionnées. On trouvera ci-dessous le texte de cette motion.

« **Objet : Motion en faveur de la desserte et du désenclavement ferroviaire – Le Lot mérite le respect**

Dans le contexte écologique, social, politique et géopolitique actuel, les élus municipaux de la Commune de BALADOU, au côté des élus communautaires de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et des conseillers départementaux du Lot, réaffirment une fois de plus leur engagement total et résolu en faveur du développement du train, lequel émet neuf fois moins de gaz à effet de serre que la route et consomme six fois moins d'énergie.

Le Lot mérite le respect ! Les élus municipaux, communautaires et départementaux déplorent qu'un certain nombre d'engagements pris en faveur du désenclavement ferroviaire du Lot ne soient pas mis en œuvre par le Gouvernement et son opérateur.

1. Nous réclamons le maintien de l'unicité de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Les élus municipaux, avec les élus communautaires et départementaux, demandent à l'État d'investir uniformément sur toutes les sections de la ligne POLT. Il n'est pas acceptable qu'un territoire peuplé comme Saint-Étienne ou Grenoble soit abandonné par le Gouvernement. Afin de garantir une égalité de traitement entre tous les citoyens, les investissements réalisés sur la ligne ne doivent pas se concentrer sur les

tronçons jugés « les plus rentables ». À cet égard, la Commune de BALADOU, tout comme Cauvaldor et le Département, se tient à la disposition de la SNCF et des différentes parties prenantes pour développer le fret, ce qui permettra indéniablement de « rentabiliser » l'entretien des voies.

2. Nous exigeons que les engagements pris en matière de modernisation de la ligne POLT soient tenus

Le 3 mars 2021, le Ministre des transports confirmait que les deux tiers des 385 millions d'euros nécessaires à la modernisation de la ligne seraient pris en charge par l'État. Quid des 33% restants ? Pour financer les 127 millions d'euros manquants, les quatre régions traversées par la ligne POLT ont été sollicitées. Une fois de plus, force est de constater que les collectivités locales sont prises en otage par le Gouvernement qui n'assume pas l'entretien de son patrimoine ferroviaire. À ce jour, seule la Région Occitanie a confirmé un cofinancement de 10 millions d'euros. Nous demandons au Gouvernement et à la Préfète coordinatrice de la ligne POLT d'agir pour sortir de cette impasse. La modernisation ne peut plus attendre.

3. Nous refusons une desserte du Lot au rabais

Un train Intercités sur deux au départ de Paris s'arrête à Brive-la-Gaillarde et ne dessert ni Souillac, ni Gourdon, ni Cahors. Cette situation, qui s'ajoute aux annulations dont la SNCF est responsable, est, à l'heure de la crise énergétique et du nécessaire report modal, inacceptable. Nous demandons que les dix trains Intercités qui partent quotidiennement de Paris desservent le Lot et poursuivent leur trajet jusqu'à Toulouse.

La ligne POLT est notre priorité. Nous nous opposerons à toute initiative qui compromettrait son avenir.

Nous invitons le Conseil départemental du Lot et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée à conditionner le versement de l'aide à la LGV à des engagements contractualisés sur la ligne POLT. »

Le prix des loyers



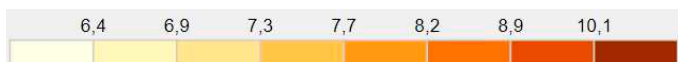
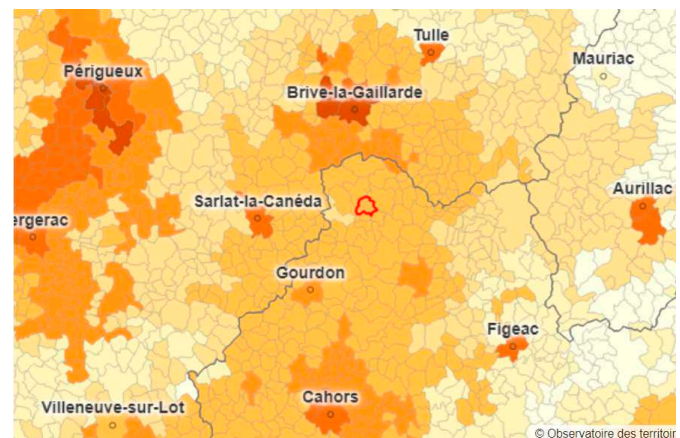
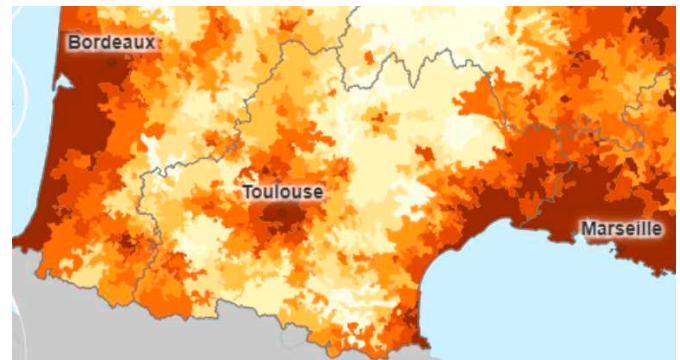
GOUVERNEMENT Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Liberté
Égalité
Fraternité
Ministère de la Transition énergétique

Le ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en charge du logement, vient de mettre à disposition un site web qui cartographie le coût au mètre carré des loyers des habitations, que ce soit des maisons individuelles ou des appartements.

L'information fournie s'appuie sur les annonces de location de logements publiées sur les sites seloger et leboncoin entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 septembre 2022. Un total d'environ sept millions de données ont pu être exploitées après élimination des doublons et des incohérences. En ce qui concerne les maisons individuelles environ 1.400.000 annonces ont pu être exploitées à travers toute la France dont environ 17 % pour les communes de moins de 1.000 habitants. Afin de garantir la fiabilité des résultats il fallait au minimum 500 observations par unité de territoire. Lorsque ce seuil n'était pas atteint pour une commune, celle-ci était agrégée à d'autres communes voisines sur base d'une analyse mathématique de 14 variables récoltées par l'Institut National de la Statistique (INSEE). Le prix au mètre carré n'est pas une simple moyenne des prix annoncés mais le résultat d'une analyse complexe prenant en compte différents paramètres tel que la superficie habitable, le nombre de pièces du logement, les éléments de service comme les garages etc.

Les montants des loyers mensuels sont exprimés au m² et charges incluses, et n'ont d'autre but que de fournir un ordre de grandeur. Ils sont surtout intéressants pour comparer différents lieux. Ainsi pour les maisons individuelles le montant est de l'ordre de 7,50 € au mètre carré pour Baladou et les villages voisins y compris Martel. Il est de 7,20 € à Souillac. Il s'élève à 8,10 € dans le sud de la Corrèze et à 9,20 € dans l'agglomération de Brive. À Cahors le prix est de 8,20 € tandis qu'à Sarlat et à Figeac il est de 8,70 €. Plus loin, à Toulouse-ville on atteint 12 €, à Montpellier 13,10 €, à Biarritz 17,60 € et à Paris 23,50 €.

On constate en analysant la carte que les prix demandés pour la location de maisons individuelles dans le nord du Lot sont plutôt dans la fourchette moyenne à haute des zones rurales, mais très loin derrière les



Montant des loyers en € par m² pour les habitations individuelles. En haut: France du Sud-Ouest; en bas: Nord Lot et régions voisines

grandes villes et leur proche périphérie, et les principales zones touristiques : Côte d'Azur, Landes et Pays Basque, et Alpes, cette zone étant par ailleurs en partie sous l'influence de la Suisse voisine, important bassin d'emploi.

Pour les loyers des appartements, vous pouvez découvrir par vous-mêmes la richesse de ces bases de données dont on nous annonce une mise à jour annuelle, en vous rendant directement sur le site web [écologie.gouv.fr/carte-des-loyers](http://ecologie.gouv.fr/carte-des-loyers)

Bonne découverte !

E. B.

Pages d'histoire: Baladou et ses habitants

Liste des articles d'intérêt historique parus dans le Petit Baladin

Depuis la création du Petit Baladin voici plus de 20 ans, de nombreuses pages y ont été publiées concernant l'histoire et la géographie de notre village et de ses habitants. Comme l'entièreté de la collection est accessible à tous sur le site web de notre commune dont l'adresse se trouve en fin de texte, il nous a paru utile de publier une liste de ces articles gardant un intérêt permanent pour en faciliter la recherche. Nous commençons aujourd'hui par les publications présentant un intérêt historique, regroupées par intérêt thématique plutôt que par simple ordre chronologique. Chaque fois que l'information était mentionnée le nom du ou des auteurs a été mentionné. Notre ancien Maire, J. L. Clédél, détient la palme d'or en la matière !

Bonne (re-) découverte et bonne lecture !

E. B.

Création de la commune de Baladou en 1840, anonyme, Petit Baladin n° 2, 12/2001, p 8

Les premiers pas de notre commune I, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 15, 01/2009, pp 12-13

Les premiers pas de notre commune II, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 16, 07/2009, pp 12-15

Les premiers pas de notre commune III, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 17, 01/2010, pp 16-17

Les premiers pas de notre commune IV, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 18, 07/2010, pp 10-11

Notre commune à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 19, 01/2011, pp 4-5

Baladou de 1914 à 1940, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 20, 07/2012, pp 10-11

La 2^{ème} guerre mondiale à Baladou. 1^{ère} partie : 1939-40, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 22, 07/2012, pp 14-15

La 2^{ème} guerre mondiale à Baladou. 2^{ème} partie : la guerre, l'occupation, la résistance, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 23, 01/2013, pp 13-15

La 2^{ème} guerre mondiale à Baladou. 3^{ème} partie : le débarquement du 6 juin 44 et la libération de notre région et de notre pays, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 24, 07/2013, pp 12-15

Juin juillet août 1944, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 36, 07/2019, pp 10-14

La construction de notre commune de 1842 à 1918 (1^{ère} partie), J. L. Clédél, Petit Baladin n° 28, 07/2015, pp 12-14

La construction de notre commune de la 1^{ère} guerre mondiale jusqu'à nos jours : 1919- 2015 (2^{ème} partie), J. L. Clédél, Petit Baladin n° 29, 01/2016, pp 10-11

Un blason pour Baladou, anonyme, Petit Baladin n° 8, 01/2005, p 5

Acquisition de la maison d'école en 1868, anonyme, Petit Baladin n° 12, 01/2007, p 16

En 1873 on parlait déjà du chemin de fer à Baladou I, anonyme, Petit Baladin n° 9, 07/2005, p 15

En 1873 on parlait déjà du chemin de fer à Baladou II, anonyme, Petit Baladin n° 10, 01/2006, p 15

En 1876 cours d'adultes, anonyme, Petit Baladin n° 10, 01/2006, p 16

La misère de l'eau - et la peine des hommes en Quercy au début du siècle, R Pecheyrand, Petit Baladin n° 15, 01/2009, p 17

Un peu d'histoire sur les problèmes de l'eau dans notre commune et l'arrivée de l'Adduction d'Eau Potable., J.-L. Clédél, Petit Baladin n° 1, 06/2001, pp 12-13

Les croix, vestige du passé, anonyme, Petit Baladin n° 8, 01/2005, pp 13-18

La croix du Jarsou, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 38, 07/2020, pp 16-17

1870-1871 la guerre oubliée, L. Griset, Petit Baladin n° 39, 01/2021, pp 12-13

In memoriam I: liste des morts pour la France pendant la guerre 14-18, L. Griset et M. Berger, Petit Baladin n° 12, 01/2007, pp 11-12

In memoriam II (guerre 14-18), L. Griset et M. Berger, Petit Baladin n° 13, 07/2007, pp 22-25

In memoriam III (guerre 14-18) - généalogies, L. Griset, Petit Baladin n° 14, 08/2008, p 13

In memoriam IV (guerre 14-18) - 1915, L. Griset, Petit Baladin n° 15, 01/2009, pp 20-21

In memoriam V (guerre 14-18) - 1916-17, L. Griset, Petit Baladin n° 17, 01/2010, pp 14-15

In memoriam VI (guerre 14-18) - 1918 et après, L. Griset, Petit Baladin n° 18, 07/2010, pp 12-13

In memoriam VII (guerre 14-18) - 1918 et après (suite), L. Griset, Petit Baladin n° 19, 01/2011, pp 6-7

Le colonel Jean Turban, grand résistant, à Baladou de 1943 à 1945, J. L. Clédél, N Turban-Tsikou, G.

Pages d'histoire...

Grandou, R. Bourdier, Petit Baladin n° 21, 01/2012, pp 11-15

Un 8-mai prestigieux, L G , Petit Baladin n° 24, 07/2013, p 11

Les monuments aux morts pacifiques, J. Berthon, Petit Baladin n° 26, 07/2014, p 8

De l'Ancien Régime à notre époque, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 31, 01/2017, pp 14-16

Notre commune avant la révolution française : les cahiers de doléances de la paroisse Creysse-Baladou I, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 33, 01/2018, pp 11-12

Notre commune avant la révolution française : les cahiers de doléances de la paroisse Creysse-Baladou II, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 34, 07/2018, pp 12-13

Notre commune avant la révolution française III: les cahiers de doléances de la paroisse Creysse-Baladou, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 35, 01/2019, pp 12-14

A propos d'un acte de 1715 (décès d'A de Maubuisson), L. Griset, Petit Baladin n° 20, 07/2012, pp 12

A propos d'un acte de 1715 : le Jayle, une suite, L. Griset , Petit Baladin n° 23, 01/2013, p 10

Le chevalier de Contye, enfant de Pomié, S. Vermeulen & L. Griset, Petit Baladin n° 41, 01/2022, pp 17-19

Roger Pecheyrand (biographie), J. Berthon, Petit Baladin n° 27, 01/2015, p 16-17

Jacqy et Mathis Vigne : souvenirs d'écoliers, D. Vigne, Petit Baladin n° 28, 07/2015, p 15

Le coiffeur Goursat, G. Gay Mouraud, Petit Baladin n° 39, 01/2021, p 13

Notre instituteur, Mr Jean Beigné, G. Gay Mouraud, Petit Baladin n° 41, 01/2022, p 16

Souvenirs d'enfance à Baladou I, G. Gay Mouraud, Petit Baladin n° 35, 01/2019, p 24

Souvenirs d'enfance à Baladou II, G. Gay Mouraud, Petit Baladin n° 37, 01/2020, pp 18-20

Les veillées d'antan, G. Gay Mouraud, Petit Baladin n° 41, 01/2022, p 20

Histoires de noix et de cabécou, anonyme, Petit Baladin n° 4, 01/2003, p 3

La moisson à Baladou et dans nos campagnes du Moyen-Âge au XXe siècle, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 40, 07/2021, pp 9-11

La campagne de battage à Baladou entre 1920 et 1960, J. L. Clédél, Petit Baladin n° 41, 01/2022, pp 13-15

Retrouvez ces articles dans les anciens numéros du Petit Baladin sur la page web de la Mairie à l'adresse:

<https://www.baladou.fr/la-mairie/le-petit-baladin-journal-communal>



Fan de loto?

Je m'appelle Valentin Moignoux, j'ai 16 ans et je suis originaire de Prades, dans les Pyrénées Orientales. Je me permets de vous contacter pour vous faire part de mon projet pour les associations qui organisent des lotos/bingos, le logiciel « Fandeloto ». Mon père était auparavant président d'une association qui organisait des bingos pour financer des sorties scolaires. Il lui manquait un logiciel pour afficher les tirages afin que tout le monde puisse suivre facilement les parties (malentendants et malvoyants particulièrement).

Passionné d'informatique, j'ai alors décidé il y a un an de créer un logiciel complet pour les lotos associatifs (avec du

son, l'affichage des lots à gagner, des tirages, du type de partie, la personnalisation, et bien plus encore). Tout est configurable ! Mon logiciel est déjà utilisé par de nombreuses associations françaises. Je suis certain qu'il sera utile aux associations de votre commune !

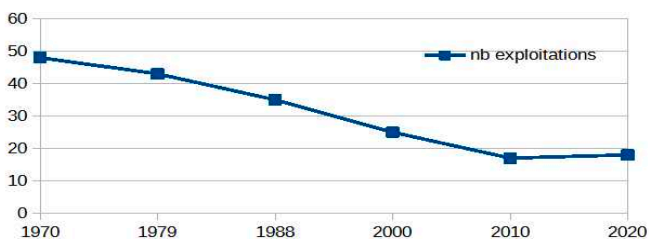
Découvrez mon logiciel --> <https://fandeloto.com/>

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Bien cordialement,

Valentin Moignoux, Tél.: 06.18.85.29.93 ; Mail: contact@fandeloto.com

Statistiques agricoles de Baladou

Le ministère de l'Agriculture réalise à intervalles réguliers (environ tous les 10 ans) un recensement agricole dénommé Agreste et publié à différents niveaux administratifs, jusqu'au niveau communal. Le dernier recensement disponible date de 2020, mais toutes les données de ce dernier recensement ne sont pas encore publiées à ce jour, il faut se contenter des données de 2010 pour certains paramètres. Toutes les données de ces recensements sont librement accessibles sur Internet, mais l'accès en est relativement compliqué. C'est la raison pour laquelle il nous a paru utile de partager ces informations de manière synthétique.



Evolution du nombre d'exploitations

En 2020 Baladou accueillait 18 exploitations agricoles utilisant 1146 hectares et représentant 21 équivalents temps-plein. Il y a actuellement deux fois moins d'exploitations agricoles que voici 35 ans, même si la Superficie Agricole Utilisée (SAU) est restée stable. Il est à noter que les statistiques prennent en compte la localisation du siège des exploitations et non la localisation des terrains exploités, qui peuvent se trouver sur le territoire d'autres communes.

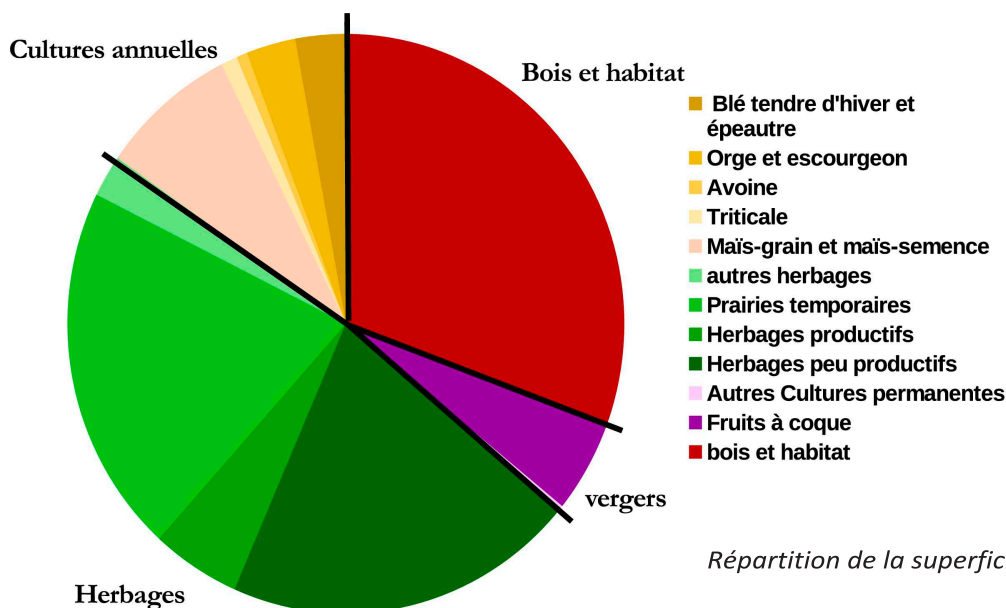
Afin de pouvoir comparer les exploitations agricoles entre elles à travers la France indépendamment de leur

type de production, les statisticiens ont développé la notion de Production Brute Standard (PBS). Il s'agit d'un indicateur statistique exprimé en euros et qui n'est pas basé sur les déclarations des résultats économiques des exploitants, mais bien sur les surfaces des différentes cultures et le nombre de têtes de bétail des différentes espèces. Chaque catégorie de production au sein de l'exploitation se voit affectée d'un coefficient statistique. En tenant compte des surfaces affectées à chaque culture ou du nombre de têtes de bétail on établit un total donnant une idée de la taille de chaque exploitation. Il ne s'agit donc en aucune façon d'une indication du chiffre d'affaires réel, ce dernier pouvant varier d'une année à l'autre en fonction de nombreux paramètres comme le coût des intrants et les prix du marché des produits agricoles.

Pour Baladou l'ensemble des exploitations génère une PBS totale estimée à environ 3 millions d'euros. Parmi les 18 exploitations agricoles, 7 sont considérés comme des « micro-exploitations » générant moins de 25 000 € de PBS, tandis que 4 exploitations sont rangées dans la catégorie des « grandes exploitations » avec un PBS de plus de 250 000 €.

La commune de Baladou couvrant 1574 hectares, ce sont plus de 73 % de la commune qui sont dédiés à la culture ou à l'élevage.

Pratiquement les trois quarts de la superficie agricole utilisée, soit environ 770 ha, sont dédiés aux herbages, dont environ 325 hectares sont déclarés comme prairies temporaires et 450 hectares comme superficie toujours en herbe. Dans ces 450 hectares, une majorité (324



Répartition de la superficie agricole utilisée

Statistiques agricoles de Baladou

hectares) est déclarée comme superficie peu productive : nous sommes en effet sur le Causse avec par endroits des prairies maigres sur des sols peu profonds!

Approximativement 240 hectares, soit environ un cinquième de la SAU, sont consacrés aux céréales, dont pratiquement la moitié au maïs. Les autres céréales cultivées sont par ordre décroissant d'importance le blé tendre, et au même niveau que l'orge et l'escourgeon. Suit la triticale, et finalement l'avoine. En dernière position viennent les vergers de fruits à coque : noix et noisette, avec environ 85 ha, soit un peu plus de 5 % de la superficie agricole utilisée.

12 exploitations pratiquent l'élevage: 4 élèvent des bovins pour un total de l'ordre de 280 têtes, 4 élèvent des ovins pour un total de l'ordre de 2 387 têtes et 6 élèvent de la volaille pour un total de l'ordre de 13 800 animaux (certaines exploitations élèvent plus d'un type

d'animaux). À noter qu'aucun élevage caprin, équin ou porcin n'est déclaré sur la commune. Une fois de plus afin de faciliter les comparaisons, les statisticiens transforment tous les animaux, petits ou grands, en équivalent d'Unité de Gros Bétail Standard (UBS) du point de vue de l'alimentation et non du point de vue de la valeur marchande. De cette manière on peut constater que l'ordre d'importance en termes d'alimentation des différentes catégories d'élevage est le suivant à Baladou pour un total d'environ 950 UBS: d'abord ce sont les ovins qui dominent, vient ensuite la volaille qui "pèse" environ les trois quarts des ovins, et finalement les bovins ferment le classement et représentent 60 % des ovins.

Toutes ces informations sont accessibles sur le site web

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

E. B.

Bon à savoir...

Lot Aide à Domicile



Depuis 2010, Lot Aide à Domicile (LAD) intervient sur l'ensemble des communes du département et accompagne les lotoises et les lotois dans leur quotidien.

LAD assure son engagement de proximité grâce à une vingtaine de points de contact et ses huit agences: Cahors, Lalbenque, Prayssac, Gramat, Saint-Céré, Gourdon, Souillac, Figeac.

À l'occasion d'une visite à domicile, un responsable de secteur vous renseigne sur nos services, vous accompagne dans vos éventuelles démarches de demande d'aides et construit avec vous votre projet d'accompagnement.

Les services de Lot Aide à Domicile fonctionnent 7 jours sur 7, de 7h à 21h.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous propose un

accompagnement personnalisé et vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation des actes essentiels de la vie courante.

Lot Aide à Domicile assure également la livraison de repas à domicile et réalise des travaux de jardinage & bricolage chez vous. Renseignez-vous !

Pour tout contact :

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

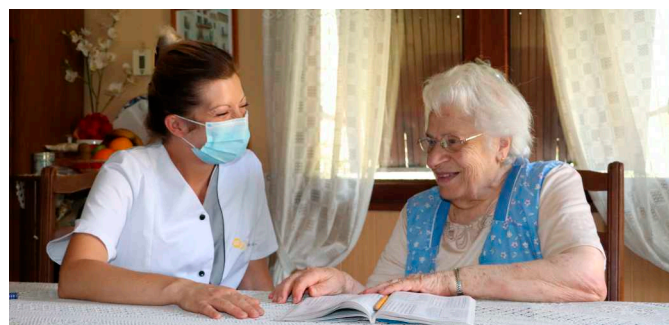
lad@epl-lad.org

**ACCOMPAGNEMENT À
DOMICILE**

PORTAGE DE REPAS

SERVICES MÉNAGERS

JARDINAGE ET BRICOLAGE



Le compostage devient une obligation

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la « lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire », dite loi « anti-gaspillage », la généralisation du tri à la source est prévue d'ici le 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France, que ce soit les collectivités et les administrations, les ménages, ou encore les professionnels, comme par exemple les restaurateurs).

A la maison, et en particulier en milieu rural, ces déchets peuvent être transformés en terreau ou en engrais utilisable pour le jardinage via un composteur de jardin. Le compost issu de ces biodéchets peut être utilisé en jardin domestique (potager) ou en jardin d'agrément (parterres, etc).

Les biodéchets peuvent représenter jusqu'à 30 % du contenu d'une poubelle normale. Le processus de compostage en réduit par trois le volume. En effet, ces biodéchets sont très majoritairement constitués d'eau. Les quantités de compost produites restent généralement cohérentes avec les besoins des plantes domestiques.



Pour ceux qui n'ont pas les moyens ou le temps de se bricoler un composteur fait-maison, le SYDED fournit des kits de compostage pour un prix modique de 20 €. Ces kits comprennent un composteur d'une contenance de 320 litres, un « bio-seau » de 10 litres pour récupérer les déchets de cuisine, une tige aérateur pour remuer le compost et une plaquette d'instructions intitulée «compostage individuel». Afin de permettre à chacun de s'équiper d'un composteur, le conseil municipal prévoit

d'organiser pour ceux qui le souhaitent, et comme cela a déjà été fait par le passé, une opération groupée de fourniture de ces composteurs. Les informations précises sur le déroulé de cette opération seront communiquées le moment venu par les canaux habituels (e-mail, Panneau Pocket ou feuillet d'information).

En attendant voici quelques conseils fournis par le SYDED pour un bon fonctionnement du composteur. 1) autant que possible mélanger les apports entre déchets du jardin et déchets ménagers, idéalement à parts égales; 2) aérer et oxygéner régulièrement, environ une fois par semaine, en utilisant par exemple une fourche; 3) humidifier sans exagération, si nécessaire en arrosant. Ces trois recommandations doivent vous permettre de maintenir un composteur sans odeurs ni insectes volants.

On peut composter pratiquement tous les déchets végétaux de la cuisine et du jardin pour autant qu'on veille à mélanger (pas de gros amas de tonte de pelouse!). On peut également composter les marcs de café et de thé (attention aux pochettes de thé en nylon!), le papier essuie-tout et les cartons.

Il faut par contre prohiber notamment les déchets de viande et de poisson (cela attire les mouches...), les coupes de conifères (ex : taille de haie), les gros morceaux de bois, les papiers et cartons encrés ou plastifiés, les excréments d'animaux (litières pour chats), les filtres de cigarettes, les déchets d'aspirateur. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation recommande en outre de ne pas composter de plastique biodégradable si le terreau est destiné à enrichir un jardin potager, car il n'est pas garanti que la décomposition de ces matériaux soit complète, et les produits semi-décomposés pourraient contaminer les légumes.

Plus d'informations sur

<https://www.syded-lot.fr/>

et sur

<https://demarchesadministratives.fr/actualites/tri-des-dechets-le-compost-obligatoire-partout-en-france-des-2024>

SMECMVD



Au Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, que retenir pour année 2022 ?

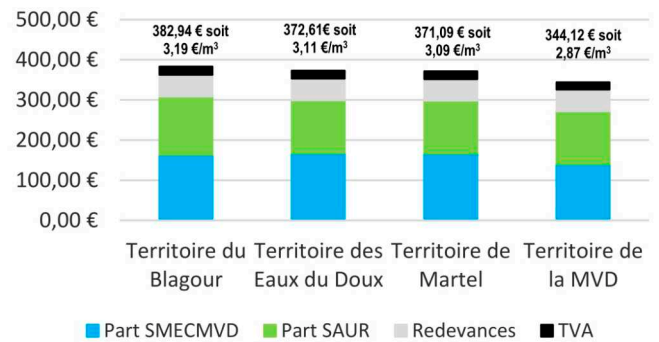
Le syndicat est en charge de la production et de la distribution en eau potable sur le périmètre de 16 Communes et 1 Communauté de Communes (pour la Commune de Borrèze) situé sur 2 Départements (Dordogne et Lot) : BALADOU – CAVAGNAC – CONDAT – CREYSSE - CUZANCE – GIGNAC – LACHAPPELLE AUZAC – MARTEL- MAYRAC – MEYRONNE – PINSAC – ST DENIS LES MARTEL – ST MICHEL DE BANNIERES – ST SOZY – STRENQUELS – LE VIGNON EN QUERCY – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON, et à compter du 1er Janvier 2023 la Commune de FLOIRAC

Les contrats de Délégation de Service Public arrivent à échéance entre le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023. Le S.M.E.C.M.V.D. a choisi de lancer une nouvelle procédure de concession unique sur l'ensemble de son territoire. Selon les zones le nouveau contrat débute entre 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024. Suite à un appel à candidature et par délibération du Comité Syndical, le SMECMVD a décidé de confier l'exploitation du service d'eau potable à la société SAUR.

Par conséquent, à partir de 2023, les tarifs vont évoluer. Les factures établies par la SAUR comprennent : a) la part syndicale, SMECMVD (financement des travaux de réseaux,

des ouvrages ...), b) la part du concessionnaire, SAUR (exploitation du réseau), c) les redevances de l'Agence de l'Eau et la T.V.A. Pour une consommation typique de 120 m³ le prix facturé varie entre 344 et 383 € selon le réseau auquel l'utilisateur est raccordé.

Facture 120 m³ par territoire



Pour 2022 le budget de fonctionnement s'élevait à environ 1 700 000 €, tandis que le budget d'investissement dépassait légèrement 10 650 000 €.

Les bureaux du Syndicat sont situés Avenue de Nassogne à MARTEL (à l'étage du bâtiment de la Maison France Services, ancienne Trésorerie) - Informations:

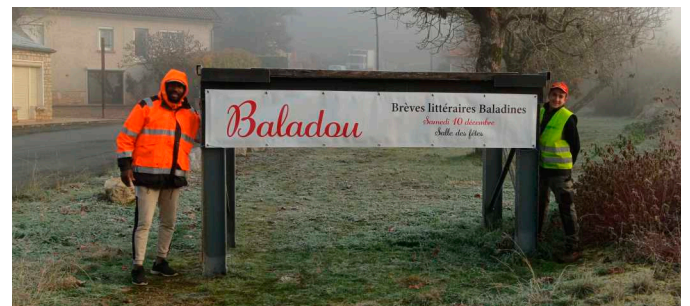
<https://www.smecmvd.fr/> - téléphone : 05 32 26 07 82.

Nouvelles des associations

Bibliothèque

Les abords de la bibliothèque ont été rafraichis par le groupe de volontaires qui gèrent celle-ci. Comme on aura déjà sûrement pu le constater, la main-courante de la terrasse d'entrée a été peinte de couleurs vives. En outre un panneau bien visible a été réalisé par Cathy Chastagnol pour la partie en trompe-l'oeil, et par Fabienne Deroo; et posé par notre ouvrier communal Chamssidine, avec son aide du

moment, Thomas Guerreiro, étudiant qui a effectué son stage de deux semaines auprès des services communaux.



En outre une banderole a été fabriquée pour annoncer les «Brèves Littéraires Baladines» et a été posée par la même équipe aux abords de l'ancien passage à niveau. Cette banderole a été conçue de manière à pouvoir resservir les prochaines années en ne changeant que la date du jour de l'événement.

Nouvelles des associations

Quercy Généalogie

ANTENNE DE GÉNÉALOGIE EN CORRÈZE



DÉCEMBRE 2022 !

Il est l'heure de faire le bilan des quatre séances de rencontre généalogique depuis septembre 2022.

Bien sûr, la base de nos rencontres est l'échange, le partage et l'aide dans nos recherches personnelles de généalogie. Cette aide inclut aussi les recherches par Internet et toutes les ressources qu'il permet. Chacun a son expérience et la partage !

Il a été abordé plusieurs thèmes pour du travail en commun dans le groupe, deux ont été retenus :

- « **1709 : « ANNÉE DE MISÈRE »** »

Cette année-là, le froid fut si intense que les arbres se fendirent par moitié dans un craquement horrible....

- **RECHERCHES SUR LES « PHOTOS DE CLASSE »**

Elles sont en général datées et situées, il serait intéressant d'y retrouver les noms des élèves qui y figurent.

Si vous souhaitez démarrer une généalogie, ou avoir de manière ponctuelle des informations sur l'un de vos aïeux, vous pouvez nous contacter, nous sommes prêts à vous aider.

N'hésitez pas également à visiter le site de l'association « Généalogie en Corrèze » dont nous sommes une antenne, vous y retrouverez des informations sur les accueils, les points rencontres, les manifestations à venir, etc... :

<http://genealogieencorreze.eu>

RENCONTRES :

Baladou : Salle du Conseil Municipal, Mairie, le 1er vendredi de chaque mois à 18h, prochaine rencontre le 3 février 2023.

Également à Biars sur Cère, au centre culturel , le jeudi à 14h : prendre contact au préalable par téléphone.

Très bonnes Fêtes de fin d'Année à tous !

M. Jean Claude Mazot

adresse mail : jc.mazot@orange.fr

Tél : 06 87 69 36 59

Comité des fêtes



Bonjour à tous et meilleurs vœux 2023 !

L'ensemble du comité des fêtes de Baladou se joint à moi pour vous remercier de votre présence sur les festivités de 2022, et vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

En effet, l'année 2022 fut une véritable réussite sur tous les points. Après deux années d'annulation dues au Covid, nous avons, enfin pu recommencer à organiser notre traditionnelle fête votive et, pour la première fois, sur trois soirs ! Quelle joie de vous revoir aussi nombreux devant notre buvette, plus festifs et motivés que jamais ! Même si la pluie s'est conviée, cela ne nous a pas

empêché de maintenir toutes nos activités, notre marché gourmand, notre repas, qui a affiché complet, et surtout notre superbe feu d'artifice.

Encore une fois, nous vous remercions pour votre présence et tout votre soutien ! Que vos rêves se réalisent et que 2023 soit signe de bonheur, de réussite et surtout de santé !

Pour 2023, nous espérons trouver plein d'inspiration, d'ambition et de nouvelles idées afin de vous proposer encore de beaux événements pour la saison estivale.

Nous n'organiserons pas d'autres événements d'ici-là au vu du nombre trop peu important de membres actifs au sein du comité. C'est pour cela que je profite encore

Nouvelles des associations



une fois de ce message pour proposer à l'ensemble des habitants de notre chère petite commune de venir participer à nos réunions, et de s'investir dans la vie associative de Baladou.

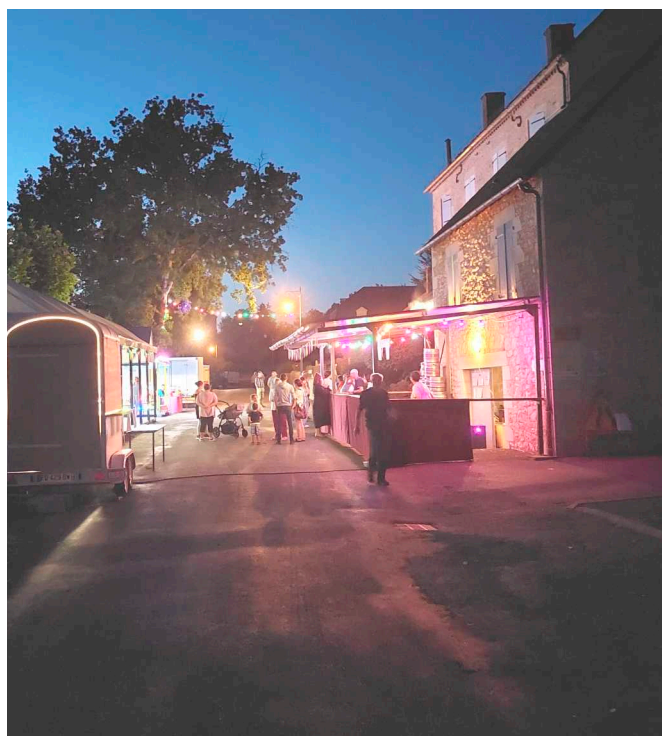
Cependant, nous ne laisserons pas tomber notre chère fête votive du 15 août qui tombera, cette année, un mardi. Nous essaierons de vous proposer deux soirs de fête et une journée complète d'animations.

Tout cela, se décidera lors de notre prochaine assemblée générale du 4 février à 20h30 à la Mairie, et qui aura pour ordre du jour l'élection du bureau ainsi que la préparation de la fête 2023.

En espérant rencontrer de nouveaux visages !

Merci à tous, prenez soin de vous, et encore une fois, toute l'équipe vous envoie ses meilleurs vœux pour 2023!

Le président, Thomas Lacroix



Nouvelles des associations

Baladou Gym



L'association a repris ses activités le 5 septembre 2022 et nous avons eu le grand plaisir d'accueillir de « nouvelles têtes ». A travers les échanges verbaux que nous avons eus, nous étions heureux de nous retrouver et de reprendre une activité physique.

En ce début d'année 2023, nous avons un équipage fort de 44 adhésions ce qui est notre record absolu depuis 2016. La fréquentation des cours se révèle assidue et la bonne humeur est toujours de mise.

TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BALADOU-GYM SONT HEUREUX DE VOUS SOUHAITER UNE BELLE ANNEE 2023. QU'ELLE SOIT LA PLUS DOUCE, LA PLUS ENJOUEE, LA PLUS SEREINE POSSIBLE ET QUE LA SANTE SOIT AU RENDEZ-VOUS.



Notre adresse internet pour tout contact : gym46baladou@gmail.com



Pomié en fêtes

FÊTE DES VOISINS



En 2022 nous avons retenu la date du dimanche 10 juillet à midi pour notre traditionnelle fête des voisins.

La météo qui ne nous avait pas été favorable 15 jours plus tôt pour le vide-grenier, a été radieuse ce jour-là et les rois du barbecue et de la plancha ont pu exceller dans leur art.

VIDE-GRENIER ANNUEL

Suite à l'annulation en dernière minute du vide-grenier du 26 juin, nous avons reprogrammé cette manifestation pour le dimanche 21 août.

Pour cette édition de rattrapage les cieux ont été avec nous et tout le monde avait le sourire.

En complément de la buvette tenue par l'Association, les grillades proposées par Manu et Francis Delpy de Gaillard ont rassasié à l'heure du repas nombre d'exposants et de visiteurs.

L'édition 2023 se tiendra bien entendu à la date habituelle du dernier dimanche de juin (Le 25 juin).



Nouvelles des associations

Brèves littéraires Baladines

Samedi 10 décembre
Salle des fêtes

Bibliothèque

BRÈVES LITTÉRAIRES BALADINES

Et de trois !

Le 10 décembre 2022 s'est déroulée la 3^{ème} édition des « Brèves Littéraires Baladines » avec comme invité d'honneur Monsieur Laurent WIRTH entouré d'une douzaine d'auteurs avec chacun sa spécialité d'une grande richesse.

Cette manifestation, après avoir commencé par une collation matinale suivie à midi d'un déjeuner offert par la municipalité aux invités et aux bénévoles, s'est transformée en une chaleureuse journée de partages entre les autrices, auteurs et le public de lecteurs ou de

curieux.

Nous ne manquerons pas de citer Monsieur Eric PIERRE, nouveau baladin, photographe animalier qui a su nous faire voyager avec une magnifique exposition de clichés en couleur.

Nous remercierons aussi les enfants de l'école et Carole, leur institutrice, pour la réalisation de dessins d'animaux à l'aide de papier recyclé. Bravo pour leur principe inventif.

Faut-il déjà penser à la 4^{ème} édition ?



Les Baladeurs Baladins

Après la mobilisation générale du mois de mai pour assurer le nettoyage des sentiers des trois circuits de promenade balisée parcourant le territoire de notre commune, les débroussailliers sont entrés en léthargie, en particulier en raison des températures caniculaires, peu propices à ce genre d'activités, qui par ailleurs s'est avérée moins nécessaire, la végétation herbacée étant elle aussi tombée en léthargie...

Pas d'inquiétude: une nouvelle campagne de débroussaillage est d'ores et déjà prévue durant la seconde quinzaine du mois de mai. Vous serez informés ultérieurement des dates précises, mais vous pouvez dès à présent vous signaler si vous souhaitez renforcer notre équipe.

Entretemps on a démarré le rafraîchissement du balisage, mais cette fois c'est l'humidité qui nous freine ! En effet la peinture utilisée est une formulation à base d'eau, si on peint sur un fond humide on obtient d'inesthétiques coulures... Qu'à cela ne tienne, dès le premier soleil, c'est promis on s'y remet !

Les descriptifs et les cartes des trois sentiers avaient été distribués en annexe du Petit Baladin n° 38 (juin 2020). Une mise à jour de ces documents va être entreprise pour intégrer les noms de route visibles sur les panneaux ad-hoc.

La version numérique au format PDF des cartes et de la description des parcours peuvent être obtenus sur simple demande en laissant un e-mail à l'adresse baladeurs.baladins@gmail.com. Si vous souhaitez au contraire une version papier, vous pouvez en faire la demande à Étienne au 06 02 32 10 87.

Notre camarade Michel propose de se donner **rendez-vous à 9 heures sur le parking du cimetière pour une balade sans prise de tête mais en compagnie**, en fonction des goûts des participants. Vient qui veut, tout le monde est bienvenu et personne ne doit se sentir obligé. Pour tenter l'expérience on propose de se concentrer sur le mardi et le jeudi, et on verra comment se déroule l'expérience... A 9 h 15 départ des baladeurs.

À bientôt sur les sentiers de Baladou !

Etat-Civil 2022

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à **Albane Boisse**

Mariages - PACS

Nous présentons nos félicitations aux époux **Sylvie Lajugie** et **Bernard Bloudeau**.

De plus un PACS a été conclu au cours de l'année.

Décès

Nous avons une pensée pour les familles de **Gérard Lesentier, Éliane Druart née Maître, Agnès Marty née Bonnet, André Azam, Raymond Barre, Raymond Bonnefons, Jean-Pierre Aubel, Daniel Becker** et **Geneviève Bruyenne née Rosar**. Nous avons par ailleurs reçu notification du décès de **Georgette Denise Tressens née Bosse** qui fut une figure bien connue des habitants de la commune et notamment de Pomié.

Cérémonies au monument aux morts

Les Baladines et les Baladins ont eu l'occasion à deux reprises de se retrouver autour du monument aux morts pour commémorer la mémoire de leurs concitoyens tombés au champ d'honneur durant les guerres, la première fois à l'occasion de notre fête votive, le 15 août, et la deuxième fois lors de la traditionnelle journée du 11 novembre.

Les deux fois l'assistance était nombreuse, en particulier

le 11 novembre où la météo a été singulièrement clémente. De plus, nous avons eu le plaisir de compter plusieurs jeunes parmi les participants; ceux-ci se sont impliqués, qui pour déposer les fleurs, qui pour lire ou porter le drapeau.

Nous espérons pouvoir à nouveau compter tant sur une large assistance que sur la participation des jeunes lors des prochaines commémorations.



Nouveautés réglementaires

L'Accompagnateur Rénov'

Vous souhaitez prochainement effectuer des travaux de rénovation énergétique performante ou globale dans votre logement et bénéficier de MaPrimeRénov' ? Sachez qu'un tiers de confiance, l'Accompagnateur Rénov', deviendra obligatoire à partir de 2023 pour bénéficier de subventions pour des travaux de rénovation énergétique d'un certain montant. Le décret du 23 juillet 2022 précise les modalités de mise en place du réseau national d'accompagnateurs France Rénov', prévu dans la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Mon Accompagnateur Rénov' est un assistant à maîtrise d'ouvrage ou un opérateur agréé par l'État ou désigné par une collectivité locale. Appuyé par l'Anah, ce professionnel est chargé d'assister les particuliers dans leur projet de travaux de rénovation énergétique.

Ses missions : définition des travaux : visite, diagnostic, préconisations de travaux adaptés ; conseils pour la sélection des entreprises et choix des devis ; appui aux démarches administratives ; aide spécifique pour les ménages en situation de précarité ; mobilisation des financements ; conseils en fin de chantier.

L'objectif du dispositif est de simplifier le parcours de rénovation avec un accompagnement personnalisé et de traiter chaque étape du projet dans ses différentes dimensions : technique, sociale, administrative ou financière.

Si la collectivité n'a pas mis en place un financement dédié, l'Anah cofinance l'accompagnement avec un forfait pouvant aller jusqu'à 875 € selon votre projet de travaux et vos ressources.

Arrêts maladie et Covid

Les salariés positifs à la Covid-19 et qui ne peuvent pas télétravailler peuvent encore bénéficier d'arrêts maladie indemnisés sans vérification des conditions d'ouverture de droits et sans délai de carence. Les indemnités journalières pour ces salariés malades de la Covid-19 sont versées dès le premier jour d'arrêt. Le bénéfice du complément de salaire versé, sans délai de carence, par les employeurs est également possible. Toutefois, ces arrêts de travail dérogatoires sont désormais restreints aux assurés testés positifs à la Covid-19 (tests PCR ou antigéniques) qui doivent s'isoler et qui ne peuvent pas continuer à travailler, y compris à distance (télétravail).

Le parent devant rester auprès de son enfant de moins de 16 ans, ou en situation de handicap, positif au Covid-19 ne peut plus bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire indemnisé.

Le fait d'avoir des symptômes évocateurs de la Covid-19 ou d'avoir effectué un autotest positif ne permet plus de bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire. Seul un test PCR ou antigénique positif est valable.

Mise en place de l'indemnité carburant

Face à l'envolée du prix des carburants, le Gouvernement avait mis en place une «remise carburant» directement applicable à la pompe, depuis le mois d'avril 2022. Depuis janvier 2023, celle-ci est remplacée par une indemnité carburant de 100 € ciblant les ménages modestes. Contrairement à la remise carburant qui s'obtenait directement à la pompe, pour bénéficier de cette indemnité carburant, il faut obligatoirement en faire la demande sur le site impots.gouv.fr.

Création d'un « chèque bois »

2,6 millions de ménages qui se chauffent principalement au bois sont éligibles à un chèque bois, dont le montant est compris entre 50 et 200 €, selon le revenu des ménages et le type de combustible utilisé. Le chèque bois est accessible sur demande - depuis le 27 décembre 2022 et jusqu'au 30 avril 2023 - auprès de l'Agence de Services et de Paiements (ASP), sur présentation d'une facture nominative prouvant un achat de bois d'un montant minimal de 50 €. Les chèques seront envoyés à partir de mi-février 2023.

Modification du diagnostic énergétique

À compter du 1^{er} janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement...), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an, sera inférieure à 450 kWh/m² en France métropolitaine.

Les logements les plus énergivores, dont la consommation d'énergie dépasse cette valeur, ne pourront plus être proposés à la location.

Encadrement du démarchage téléphonique

À partir du 1^{er} mars 2023, le démarchage téléphonique des consommateurs sera autorisé uniquement du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures. Il sera, en revanche, interdit le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Cet encadrement s'appliquera aussi bien aux personnes non inscrites sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » qu'à celles inscrites mais

Nouveautés réglementaires

sollicitées dans le cadre d'un contrat en cours.

peut atteindre jusqu'à 6 000 € pour l'acquisition d'une voiture et 10 000 € pour l'acquisition d'une camionnette.

Évolution de la prime à la conversion

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la prime à la conversion est réservée aux ménages dont le revenu de référence par part est inférieur à 22 983 €. Son montant est renforcé pour les ménages des deux premiers déciles de revenus (RFR/part inférieur à 6 358 €) et pour les ménages des cinq premiers déciles de revenus et gros rouleurs (RFR/part inférieur à 14 089 €) pour lesquels la prime

Majoration du crédit d'impôt pour la garde d'enfants de moins de six ans

Au 1^{er} janvier 2023, le plafond des dépenses prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants de moins de six ans est revalorisé de 2 300 € à 3 500 €.

BALADOU

Dimanche 05

février

à 14 heures 30

à la salle des fêtes

Venez faire travailler vos méninges.....

*5^{ème} Dictée de
Pivot*



(Un texte plus court est prévu pour les plus jeunes)

Une collation sera offerte pour vous récompenser de vos efforts.

Agenda

Comité des fêtes

MAIRIE

04 février à 20h30: assemblée générale

LE BOURG

14 et 15 août: fête votive

contact: Thomas LACROIX, 06.44.75.82.82

comitedesfetesbaladou@outlook.fr

Réunions de généalogie

MAIRIE, SALLE DU CONSEIL

Le premier vendredi du mois

contact: Jean-Claude MAZOT

jc.mazot@orange.fr

Cours de Gym

SALLE DES FÊTES

Le lundi à 9h30 et le mercredi à 18h30

contact: Annie PESCHER

gym46baladou@gmail.com

ACCOR'DANCE

SALLE DES FÊTES

le mardi soir

contact: Michel GAUCHER

07 86 55 38 24

Pomié en fêtes

LE BOURG

25 juin: brocante

pomieenfetes@gmail.com

Balades et entretien des sentiers

PARKING DU CIMETIÈRE.

Le mercredi de 9h à 11h, entretien des entiers

Date de reprise: sera annoncée

Le mardi et le jeudi à 9h: balade impromptue

06 02 32 10 87 ou 06 31 33 65 22

email: baladeurs.baladins@gmail.com

Bibliothèque municipale

SALLE DES FÊTES

5 février: Dictée Pivot

BIBLIOTHÈQUE

horaires de la bibliothèque:

le mercredi 16h30 à 18h30

le samedi de 10h à 12h

bibliobaladou@gmail.com

Calendrier des vacances scolaires 2022-2023

Zone C (Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse)

Vacances d'hiver: du samedi 18 février 2023 au lundi
06 mars 2023

Vacances de printemps: du samedi 22 avril 2023 au
mardi 09 mai 2023

Pont de l'Ascension: du mercredi 17 mai 2023 au lundi
22 mai 2023

Vacances d'été: samedi 08 juillet 2023

Informations utiles

Déchèteries

- Zone artisanale, 46600 MARTEL

Tél: 05 65 27 19 42

Mardi et vendredi : 14:00-18:00

Mercredi, jeudi, samedi: 09:00-12:00

- Combe de Nouziès, 46200 LACHAPELLE-AUZAC

tél 05 65 37 08 22

Mardi, mercredi, vendredi et samedi: : 09:00-12:00

tous les jours sauf le dimanche: 14:00-18:00

Consignes de tri

Télécharger le document des
consignes de tri :

[https://www.syded-lot.fr/
documents/fichier/8852](https://www.syded-lot.fr/documents/fichier/8852)



Cauvaldor & France Services

Aide aux démarches administratives

Avenue de Nassogne à Martel (ancien Trésor Public)

HORAIRE D'OUVERTURE:

Le Lundi : de 08h30 à 17h00

Mardi et Mercredi : de 08h00 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le Jeudi : de 14h00 à 18h30

Le Vendredi : de 08h30 à 17h00

Tél : 05 82 13 00 85

Courriel : cauvaldorservices-martel@cauvaldor.fr

Site web : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services>

SERVICE AMBULANT:

prendre contact avec

Mathilde et Emmanuelle : 06 49 22 13 65

Frédéric et Stéphane : 06 49 22 13 64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

Informations utiles

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 17h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

téléphone: 05 65 37 30 68

courrier électronique: mairiebaladou@gmail.com

site web: <https://www.baladou.fr>



Transport à la demande

Le mercredi matin vers Martel - 2€/pers voyage AR

Le vendredi matin vers Souillac - 2€/pers voyage AR

Le 2^{ème} mercredi du mois après midi vers

Brive-La-Gaillarde - 2€/pers voyage AR

Prise et remise à domicile.

A réserver la veille par téléphone à la mairie

téléphone: 05 65 37 30 68

Lot Aide à Domicile

Appel gratuit 0 805 69 69 46

www.lotaideadomicile.com

lad@epl-lad.org



Plaquette des services offerts par CAUVALDOR - France services



Horaire des cars LiO avec arrêt à Baladou

Arrêt: "Baladou-bourg", à l'abri-bus "des lycéens", sur la RD803 - service n° 888

source:

<https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/documents/>

Jours de la semaine		LàV	LàV	LàV	LàV
PERIODES SCOLAIRES		●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●	●	●
ÉTÉ		●	●	●	●
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	06:50	08:45	13:05	18:05
MARTEL	Maison de retraite	07:00	08:55	13:15	18:15
	Bourg	07:04	08:59	13:19	18:19
	Collège Les Sept Tours	07:08	09:03	13:23	18:23
BALADOU	Bourg	07:13	09:08	13:28	18:28
SOUILLAC	Route de Martel	07:23	09:18	13:38	18:38
	Gare SNCF	07:28	09:23	13:43	18:43
	Collège/Lycée hôtelier	07:33	09:28	13:48	18:48
	Lycée Louis Vicat	07:40	09:35	13:55	18:55

Bibliothèque municipale

le mercredi de 16h30 à 18h30 et

le samedi de 10h à 12h

Tél: 06 73 00 11 72

06 88 90 05 28

e-mail: bibliobaladou@gmail.com

site web: <https://bibliotheque-baladou.fr>

Urgences

SAMU 15 - Police 17 - Pompiers 18

N° général des urgences 112

Violences conjugales 3919

SMS police secours 114

hébergement d'urgence 115

Enfance en danger 119

Jeunes victimes de violences numériques : 30 18

Victimes de harcèlement à l'école : 30 20

Maltraitance envers les personnes âgées ou en situation de handicap : 39 77

Jours de la semaine		LàV	LàV	Me	LàV	LMJV
PERIODES SCOLAIRES		●	●	●	●	●
PETITES VACANCES		●	●		●	
ÉTÉ		●	●		●	
SOUILLAC	Gare SNCF	07:50	12:10	13:05	17:05	18:05
	Collège/Lycée hôtelier	07:55	12:15	13:10	17:10	18:10
	Lycée Louis Vicat	08:02	12:22	13:17	17:17	18:17
	Route de Martel	08:09	12:29	13:24	17:24	18:24
BALADOU	Bourg	08:19	12:39	13:34	17:34	18:34
MARTEL	Collège Les Sept Tours	08:24	12:44	13:39	17:39	18:39
	Bourg	08:27	12:47	13:42	17:42	18:42
	Maison de retraite	08:30	12:50	13:45	17:45	18:45
ST-DENIS-LES-MARTEL	Gare SNCF	08:40	13:00	13:55	17:55	18:55